



Donation

Legs

Assurance-vie

La médecine fait de grands progrès et ce n'est que le début. Vous n'avez pas choisi de vous rendre à l'hôpital mais vous pouvez faire le choix de transmettre une partie de vos biens pour contribuer au confort de ceux qui y séjournent aujourd'hui et d'accélérer la recherche pour demain.

Pourquoi soutenir votre hôpital ?

Votre projet de transmission est un acte fort pour la santé de ceux auxquels vous tenez et de celle des jeunes générations. Grâce à votre aide, nous finançons des équipements ou des activités non prises en charge par l'État et la Sécurité Sociale.

Améliorer la qualité de vie à l'hôpital

Pour le personnel soignant avec la pérennisation des espaces éphémères de détente et de relaxation créés durant la crise sanitaire, pour le bien être des patients avec des soins de supports et un meilleur accueil de leurs proches.

Atteindre l'excellence médicale avec l'acquisition de technologies de pointe pour permettre :

Le recours aux interventions guidées par l'image le développement de la chirurgie robotique, l'élargissement de l'usage de techniques mini-invasives, l'amélioration de la prise en charge par la téléconsultation, le suivi à distance...

La donation

Une donation vous permet de céder, de votre vivant, à votre hôpital tout ou partie d'un bien. Vous êtes libéré de la responsabilité de gestion de ce bien et vous nous apportez une aide immédiate sur le financement de nos projets.

Le legs

Le legs vous permet de décider de transmettre de votre vivant tout ou partie de votre patrimoine. Il nécessite la rédaction d'un testament afin de préciser vos dernières volontés. Vous êtes libre de modifier ou d'annuler votre testament. Les volontés exprimées ne prennent effet qu'à votre décès.

L'assurance vie

Vous pouvez désigner votre hôpital comme bénéficiaire dans la clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie. Le versement du capital est alors exonéré de tout droit de succession.



En savoir plus

